


DESTINATAIRE : À tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Centre

EXPÉDITRICE : Sandra Mailloux, chef de service de la paie
Direction des services financiers

DATE : Le 23 février 2022


OBJET : **Disponibilité des feuillets fiscaux**

Les feuillets fiscaux sont maintenant disponibles électroniquement dans l'application **Guichet Virtuo Web** à l'adresse <https://cisssmvirtualo.rtss.qc.ca/GuichetWeb/>.

Dans le menu « **Relevés** », sélectionnez « **Feuillets d'impôt** » ou cliquez directement sur la pastille « **Feuillets d'impôt** ». La liste des feuillets fiscaux de l'année courante s'affiche par défaut. Pour afficher les détails d'un document, cliquez sur l'icône de la  colonne « **Actions** » sur la ligne du document à consulter.

Nous vous invitons à consulter le document ci-joint « Vos feuillets fiscaux expliqués » qui vous fournira des informations sur vos feuillets d'impôt.

Impression de vos feuillets fiscaux

Pour imprimer vos feuillets fiscaux, vous devez préalablement les télécharger en cliquant sur l'icône. 

Par souci de confidentialité, nous vous suggérons fortement d'imprimer vos feuillets à partir de la maison. Advenant le cas où vous choisiriez de les imprimer à partir d'un poste « guichet », assurez-vous qu'il y ait suffisamment de papier pour l'impression et de récupérer rapidement vos documents.

Changement de mot de passe

Vous avez oublié votre mot de passe pour accéder au **Guichet Virtuo Web**? Si vous avez fourni votre adresse courriel personnelle sur le site dans la section **Mes Renseignements Personnels**, vous devez réinitialiser votre mot de passe vous-même en cliquant sur **Mot de passe oublié**. Vous recevrez un nouveau mot de passe dans les secondes qui suivent. Sinon, vous pouvez communiquer avec le Service de la rémunération et des avantages sociaux au 450 466-5000 poste 4420. Prévoir un délai de réponse possible de 48 heures.

Demande de duplicata de feuillets fiscaux

Si vous êtes dans l'impossibilité d'imprimer vos feuillets fiscaux, vous pouvez faire une demande afin qu'une copie vous soit acheminée par la poste. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire **Demande de feuillets d'impôt (T4 et relevé 1)** joint à la note de service et le faire parvenir par courriel (voir coordonnées ci-dessous) au guichet d'accès pour la clientèle du service régional de la paie. Ce processus peut entraîner des délais hors de notre contrôle.

Veuillez noter qu'aucun duplicata ne sera envoyé par courriel dans le but de préserver la sécurité des informations confidentielles et qu'aucune copie ne sera remise en main propre.

Dépenses liées à votre emploi

Sachez également que les formulaires de conditions d'emploi (provincial et fédéral) vous seront postés au plus tard le 28 février 2022, et ce, seulement si :

- Votre véhicule était requis dans le cadre de vos fonctions;
- ou
- En raison de la pandémie, vous avez travaillé plus de 50 % de votre temps à domicile pendant une période minimale de 4 semaines consécutives.

Ces formulaires pourraient vous donner droit, selon votre situation, à une déduction de dépenses d'emploi lors de votre déclaration de revenus. Notez qu'il n'est pas nécessaire d'avoir les formulaires de conditions d'emploi si vous optez pour la méthode simplifiée. Si vous n'avez pas reçu les formulaires d'ici le 4 mars et si vous croyez y avoir droit, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire.

Pour les déductions fiscales liées au télétravail, une note de service suivra sous peu.

Pour de plus amples informations sur vos feuillets fiscaux ou les formulaires de conditions d'emploi, nous vous invitons à consulter notre **Foire aux questions (FAQ)** disponible sur le site internet du service régional de la paie à l'adresse <http://www.paie monteregie.ca/>.

Coordonnées du service régional de la paie

Par courriel : paie.regionale.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca

Par Outlook : 16 CISSS Monteregie-Centre Paie Regionale

Par téléphone : 450 679-7243 ou 1 844 897-7243

Merci de votre attention.